

# **Compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 30 du mois de janvier à 20h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Joëlle Martin, Maire.

Présents : Joëlle MARTIN, Michel REYNAUD, Jean THOMET, Alain FOREST, Isabel MUSY, Sylvianne RIVOIRE,

Absent excusé: Frédéric MARREL, Nathalie DIOT

Secrétaire de séance : Isabel MUSY

## **Compte rendu :**

Le compte rendu du précédent Conseil, du 28 novembre 2018, est approuvé à l'unanimité

## **Ordre du jour :**

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande si l'ensemble des membres présents accepte de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération pour mise à disposition et transfert du réseau électrique au SEDI 38.

Cette demande est acceptée à l'unanimité

## **1. Rénovation de l'appartement 1<sup>er</sup> étage de la mairie**

Madame le Maire présente le diagnostic réalisé par l'architecte du CAUE. L'idée principale retenue est de réhabiliter l'appartement en mettant l'accent sur l'isolation pour obtenir une moindre consommation d'énergie. Il est à noter que des contraintes particulières liées à l'installation d'un plafond coupe-feu risquent d'augmenter le coût de l'opération. D'autre part il semble judicieux de modifier les deux halls d'entrée de manière à créer un local dédié à l'archivage.

Madame le Maire propose, avant l'établissement du budget 2019 de vérifier la capacité d'auto-financement de la commune auprès de Madame BRANCHE, trésorière, de manière à envisager un prêt dont le remboursement serait couvert par le loyer de l'appartement.

Madame le Maire soumet à l'assemblée la proposition du CAUE d'établir un cahier des charges qui sera adressé à 3 cabinets d'architecte.

Il est décidé de créer une commission pour suivre ce dossier composée de: Hervé VAGNON, Jean THOMET, Michel REYNAUD, Alain FOREST, Joëlle MARTIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Le conseil municipal approuve cette décision.

## **2. Convention avec le CAUE**

Madame Le Maire explique la nécessité de signer une convention avec le CAUE pour accompagner ce projet de rénovation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après avoir débattu, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de signer une convention avec le CAUE

## **3. Demande de subvention (DSIL – ADEME –CD 38)**

Madame le Maire propose de demander le maximum de subventions pour aider la commune à financer cette rénovation. Les membres du conseil donnent un avis favorable pour solliciter l'Etat par le biais de la DSIL, le conseil départemental, l'ADEME et l'ANAH

**AUTORISE** Madame le Maire, ou au cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'approbation de la présente délibération.

## **4. Mise en conformité de la carte des Aléas pour le PLUi**

Madame le Maire donne lecture du courrier de la communauté de communes demandant dans le cadre de l'élaboration du PLUi une carte des aléas parcellaires. La carte dont dispose la commune actuellement date des inondations de 2002 et doit donc être réactualisée. Elle avait été réalisée par le cabinet Alp Géo Risques.

Madame le Maire donne lecture du devis fourni par cette entreprise pour un montant de 4 400€ HT pour mettre la carte des aléas en conformité avec les exigences légales pour le PLUi.

Après avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la réalisation de cette carte des aléas au cabinet Alpes Géo Risques pour un montant de 5 280€ TTC.

## **5. Convention d'égavage :**

Comme la communauté de communes a rendu la compétence « égavage » à la commune, M. REYNAUD propose qu'une convention soit établie avec l'entreprise PILLAUD TIRARD pour assurer ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **6. Motion pour la desserte de la gare de Pont de Beauvoisin**

Madame le Maire rappelle la situation catastrophique pour notre territoire générée par la suppression de nombreux trains à partir de la gare de PONT DE BEAUVOISIN services ferroviaires. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, souhaitent donc adresser un courrier pour porter réclamation sur la réduction de la desserte de la gare de Pont de Beauvoisin à :

Ce courrier sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Députée, Monsieur le Sénateur, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Président de Région et à Monsieur le Président de la SNCF, en soutien au collectif de défense et de promotion du train en Avant Pays Savoyard,

## **7. Retrait de la commune de St Sulpice du SIVU du GUILLON**

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par M Le Président du SIVU du collègue le GUILLON demandant d'entériner le retrait de la commune de SAINT SULPICE DES RIVOIRES qui n'a plus d'élèves dans ce collège et qui est désormais rattachée au collège de CHIRENS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents entérine ce retrait.

## **8. Mise à disposition et transfert du réseau électrique au SEDI 38.**

Madame le Maire rappelle que le transfert de compétence Eclairage Public au SEDI, à partir de janvier 2019, avait été décidé par délibération du conseil au mois d'avril dernier. (Délibération D 2018-08).

Afin de finaliser cette convention, il est nécessaire d'effectuer certains ajustements dans les comptes à savoir :

- 159 464.92€ au titre de l'électrification rurale
- 20 750.60€ au titre de l'éclairage public.

Après avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ce transfert au SEDI.

## **9. Questions diverses :**

- Madame le Maire informe du courrier de la secrétaire de mairie demandant une augmentation de rémunération: il a été convenu d'aligner sa rémunération sur le même indice que celui de son autre commune employeur.

- Madame le Maire informe que le responsable de l'association ADICAE, dans le but d'organiser une course de caisses à savon demande à réserver la salle pour une réunion associative le samedi 2 février. M. FOREST a été lui aussi contacté par cette personne et il précise que l'association Entraide et Amitié ne souhaite pas être «l'association locale relais» de cette manifestation ... si elle a lieu.

- Madame le Maire informe qu'un club de danse Country de PONT de BEAUVOISIN, suite à la réfection de la salle qu'ils occupent habituellement, utilisera la salle de SAINT MARTIN de septembre 2019 à juin 2020 les vendredis de 19h à 22H.

Monsieur REYNAUD évoque la difficulté d'inscription pour les accès aux déchetteries et s'interroge sur la manière d'inscrire la commune qui ne possède pas de véhicule de fonction. Le SICTOM sera contacté sur ce point.

Monsieur FOREST informe de la signature du Contrat global concernant l'enfance jeunesse à la Communauté de communes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h 30